

INFORMATIONS CONCERNANT LES SERVICES PROPOSÉS PAR L'AGENCE

EN QUALITÉ DE PROPRIÉTAIRE, vous souhaitez nous mandater afin d'assurer la gestion courante de biens et droits immobiliers qui vous appartiennent. Le gestionnaire immobilier est tenu à une obligation de moyens et non de résultat. À cet effet, vous envisagez de nous confier **un mandat de gestion locative**.

Durée du mandat et conditions de résiliation

LE PRÉSENT MANDAT EST CONSENTI POUR UNE DURÉE DE DIX ANNÉES (10).

IL POURRA ÊTRE RÉILIÉ PAR CHACUNE DES PARTIES PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC DEMANDE D'AVIS DE RÉCEPTION OU PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LORSQUE LE PROFESSIONNEL, AU JOUR DE LA RÉILIATION PAR LE CONSOMMATEUR, OFFRE AU CONSOMMATEUR LA POSSIBILITÉ DE CONCLURE DES CONTRATS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE TROIS MOIS AVANT CHAQUE DATE ANNIVERSAIRE. EN CAS DE DÉCÈS DU MANDANT OU D'ALIÉNATION DU BIEN, CE MANDAT SE POURSUIVRAIT AUX MÊMES CONDITIONS POUR LE COMPTE DE SES HÉRITIERS, AYANTS DROITS OU ACQUÉREURS. DE MÊME LE MANDATAIRE POURRA SE SUBSTITUER TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE DE SON CHOIS, NOTAMMENT EN CAS DE CHANGEMENT DE LA FORME JURIDIQUE DE SON EXPLOITATION OU DE VENTE DE SON FONDS DE COMMERCE.